



SOUPER-BÉNÉFICE HÉRITAGE FAUNE

MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS ET À TOUS LES PARTENAIRES



Yves Lachapelle, président d'Héritage faune; Kevin Edgson, président d'honneur; Jacques Parent, président de Sécurité nature; Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la faune et des Parcs; Marc Renaud, président de la FédéCP; Alain Cossette, directeur général de la FédéCP.

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, a tenu son 19e souper-bénéfice le 16 novembre dernier au profit des associations de chasse et pêche qui œuvrent auprès de la relève. C'est à l'Hôtel Plaza de Québec que se sont réunis plus de 300 convives ainsi que plusieurs commanditaires. Grâce à leur générosité, l'événement aura permis de recueillir un montant de près de 80 000 \$, montant qui sera redistribué aux nombreux événements qui favorisent la perpétuation des activités cynégétiques et halieutiques au Québec.

En plus de remercier ses bénévoles, essentiels à la tenue de cette activité de financement, Héritage faune désire souligner l'engagement du président d'honneur, monsieur Kevin Edgson, président et chef de la direction d'EACOM Timber Corporation. Amateur de chasse et de pêche, il y est allé de quelques histoires avant de souligner le lien qui unit l'industrie forestière et les objectifs de la fondation : « L'aménagement du territoire et la préservation de la faune vont de pair avec notre vision d'une forêt durable. »

Par ailleurs, la Fondation se réjouit d'avoir pu compter parmi ses invités le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour. Ce dernier a profité de l'événement pour annoncer la reconduite de la bourse Relève destinée au soutien de la pêche hivernale, dont la gestion sera effectuée par Héritage faune.

Le souper-bénéfice annuel d'Héritage faune permet de recueillir des fonds afin de financer le programme « Bourses relève » au profit des jeunes, des femmes et des non-initiés. En tout, près de 1,5 M\$ a ainsi été remis depuis les 19 dernières années à des associations de chasseurs et de pêcheurs, permettant la mise en œuvre de plus de 1 500 projets visant la relève. En 2018, plus de 138 000 \$ ont été attribués aux différents organismes et associations membres de la FédéCP, et ce, aux quatre coins du Québec.

Nous remercions chaleureusement les partenaires qui ont fait de la soirée et de l'encan un succès :

Agence Pelchat
Alikisir
All-Tech Technologie
Artiste peintre Louise Baron
Artiste peintre Suzanne Lavigne
Assoc. Amateurs C.P. Alouette de Montpellier, Lac Schryer
Auteur Julien Cabana
Bar Le Sacrilège
Batterie Expert Dolbeau
Benoit Cantin,
guide Pêche Baie-des-Chaleurs
Bilodeau Canada
Bob Bélanger
Bols et poké
Browning Canada
Canards Illimités Canada
Christian Sénéchal
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Créations Anne
Croisières AML
Dolbeau-Oxygène (DO2)
EACOM Timber Corporation
Fairmont Le Château Montebello
FédéCP - Chaudière-Appalaches
FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
FédéCP - Montréal-Laval-Montérégie
FédéCP - Outaouais
FédéCP - Saguenay-Lac-Saint-Jean
Fédération des pourvoiries du Québec
Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Folles Fleurs
Fondation de la faune du Québec
Gaudreault Mini-Mécanique
Geneviève Guilbault,
Députée de Louis-Hébert
Guide Marc Harvey
Guide Yves Moussette
Hôtel Plaza Québec
Hydromec inc.
ILAND CANADA INC
J.M.S. Distribution-Appâts pour ours
Jean Boutin, cinéaste
Joaillière Manon Savard
Joanie Boivin
La boîte à bijoux
La Seigneurie du Triton
Lauzon Planchers de bois exclusifs
Le Projet - Microbrasserie
Le Ranch du Chasseur
Le Sacrement Bistropub
Microbrasserie
Les Capitales de Québec
Les produits Extrêmes C.G.
Liebherr Canada
Lucien Gravel, monteur de mouches
LUNE créations québécoises
Magasin Latulippe
Marc Leclerc, monteur de mouches
Mario Boulianne
Mercerie Normand Tanguay -
Dolbeau Mistassini
Motel Chandler
Motel L'abri
Mouton noir - Ébénisterie marginale
Naturmania
Newad
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Pharmacie Jean Coutu -
Dolbeau-Mistassini
Pierre Alarie, sculpteur
Poule de bois
Pourvoirie Cockanagog
Pourvoirie de La Doré - Lac-Saint-Jean
Pourvoirie Lac Husky
Pourvoirie Roger Gladu
Promo Dynamique
Prospection communications internet
Pure Fishing
Quincaillerie Reno max -
Dolbeau-Mistassini
Restaurant Tuscanos
RPA Tech
SACOM Montmagny
Sail
Sélection Laminard
Sépaq
Signature SGL Meubles et Accessoires
Skymedic Air ambulance
Spektrum
Sport Expert - Dolbeau Mistassini
Sports N.P. Écotone
de Saint-André-Avellin
Stéphane Modat - Chef
Tempo Musique - Centre Hi-Fi
Toiture Gilles Veilleux Ltée
UPA
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Voyage Vasco - Pont Rouge
Yves Poirier, artisan
Zec de la Grande-Rivière
Zec Jaro
Zeccs Québec
Zoo de Granby



Sondage sur le cerf de Virginie

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES CHASSEURS EN VUE DU PROCHAIN PLAN DE GESTION

L'automne dernier, la Fédération a placé en ligne une vaste consultation sur le cerf de Virginie à l'intention des chasseurs de cerfs de l'ensemble de la province. L'objectif étant de vérifier l'opinion de ces derniers sur plusieurs sujets qui seront abordés au cours de l'élaboration du prochain plan de gestion qui entrera en vigueur à partir de 2020 pour une période de huit ans.

Comme tous en conviennent, le contexte dans lequel se pratique maintenant la chasse a beaucoup évolué au cours des 10 années pendant lesquelles le précédent plan a été en application. Que ce soit d'un point de vue biologique avec, par exemple, une variation importante de la densité des populations de certaines zones, et l'arrivée de la MDC, du point de vue social avec la hausse de signalement des problèmes de déprédation et des accidents routiers ou encore du point de vue économique avec la tendance à la baisse du nombre de chasseurs à long terme.

C'est donc afin d'aider à l'élaboration d'un plan de gestion le plus pertinent possible que la Fédération a tenu ce sondage. Pour les plus curieux, il est possible de consulter l'ensemble des résultats dans la section Documentation du www.fedecp.com. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux résultats. Probablement que quelques-uns de ces résultats vous surprendront!

10 140

C'est le nombre de personnes qui ont répondu à chacune des questions au sondage.

13 %

C'est le pourcentage des chasseurs de cerf de la province qui chassent dans la zone 10 ouest (Outaouais). La seconde zone la plus populaire est la zone 4 (Chaudière-Appalaches) avec 11 % des chasseurs, suivie, en troisième place de la zone 10 est. Si on unit les zones 10 est et ouest, on constate que l'Outaouais supporte plus de 20 % de la chasse du Québec. L'Estrie est elle aussi populaire et supporte dans les zones 4, 6 nord et 6 sud près de 22 % de la pression de chasse.

53 %

C'est la part des chasseurs qui participent aux tirages au sort des permis de cerfs sans bois organisés par la Sépaq.

76 %

C'est le pourcentage de chasseurs qui utilisent une carabine pour chasser le cerf. De l'ensemble des chasseurs, 53 % utilisent une arbalète, 30 % l'arme à chargement par la bouche, 22 % le fusil et 19 % l'arc.

81 %

C'est le pourcentage de chasseurs de cerf qui chassent en terres privées ou en terrains privés en location. Ceux qui le font en terre publique repré-

sentent 14 %. Pour leur part, les zecs, les pourvoies et les réserves fauniques reçoivent 5 % des amateurs.

51 %

C'est la part des répondants qui trouvent que la population de cerfs de leur principale zone de chasse est correcte ou trop abondante. Et 47 % trouvent qu'elle n'est pas assez abondante.

86 %

C'est la proportion des répondants qui seraient favorables à ce que les permis de cerf sans bois soient distribués principalement dans les parties de zones de chasse où les gestionnaires de la faune ont constaté une surabondance de cerfs.

65 %

C'est la part des répondants qui sont d'avis que si un chasseur est gagnant d'un permis de cerf sans bois premier abattage, il n'a pas le droit de récolter un cerf avec bois, s'il n'a pas d'abord abattu et enregistré un cerf sans bois.

68 %

C'est la proportion des chasseurs qui estiment que dans les parties de zones où des dommages importants aux cultures ou à la forêt ont été constatés, le nombre de permis de cerf sans bois attribués aux propriétaires fonciers devrait être proportionnel à la superficie de leur boisé (les permis devant être transférés gratuitement à des chasseurs).

72 %

C'est le pourcentage des répondants qui souhaitent voir apparaître dans leur région la réglementation sur la taille légale des bois appliquée depuis 2017 dans les zones 6 nord et 6 sud (Estrie).

60 %

C'est la part des répondants qui se montrent favorables à l'imposition d'une date limite pour l'achat du permis de chasse.

66 %

C'est la proportion des répondants qui se disent favorables à l'interdiction de l'appâtage sauf durant la saison de chasse à l'arc et à l'arbalète.

Seulement 24,3 % des répondants sont favorables à l'interdiction complète de l'appâtage. Cependant, 60,9 % sont d'avis qu'un permis devrait être nécessaire pour pouvoir nourrir les cerfs en hiver.

67 %

C'est le pourcentage des répondants qui seraient favorables à l'instauration d'une fin de semaine réservée à la relève.

84 %

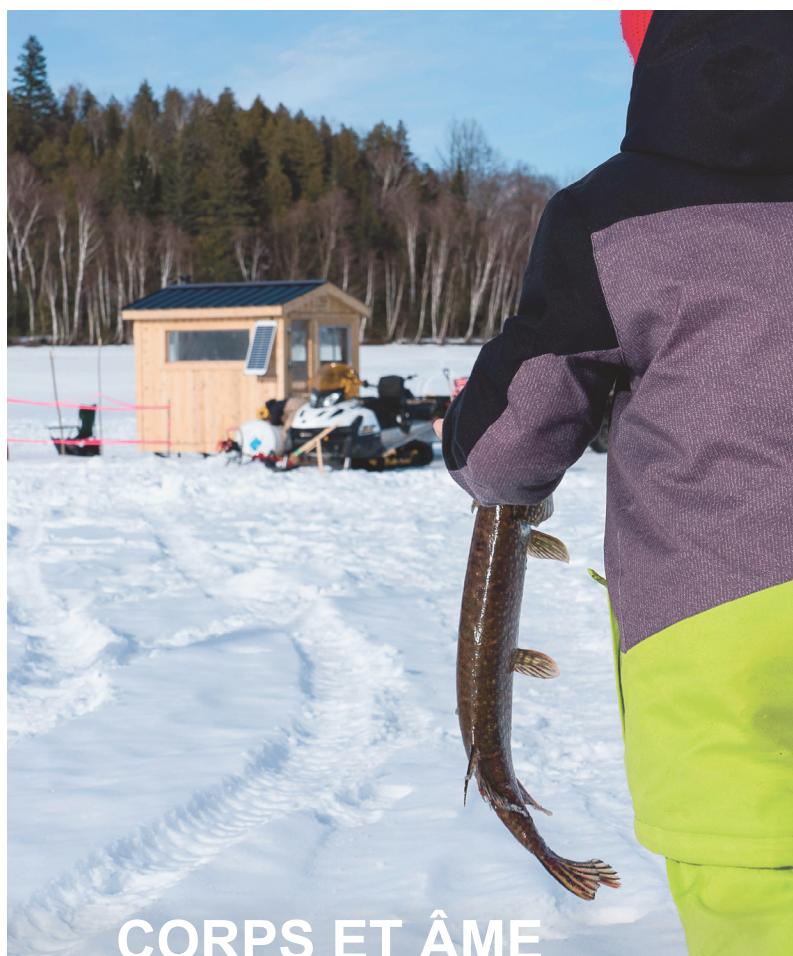
C'est la proportion des chasseurs qui s'opposent au partage de leur territoire de chasse avec d'autres chasseurs lorsqu'ils en sont absents. Et 77 % s'opposent aussi à partager leur territoire avec des chasseurs de petits gibiers et 67 % à le laisser à un autre chasseur une fois leur chasse terminée.

Analyse

L'analyse de ces résultats a entraîné de fermes discussions au sein de la Fédération. En effet, devant les défis qui se présentent aux intervenants impliqués dans la gestion du cerf, il faut certes prendre des décisions avisées, mais il faut tout de même répondre autant que possible aux attentes des chasseurs et chasseuses du Québec. Par exemple, il est vrai que l'appâtage peut constituer un vecteur de transmission de maladies. Toutefois, étant donné les relativement petits territoires dont chacun des chasseurs profite, cette technique s'avère souvent incontournable pour amener un gibier à portée de tir.

Le partage du territoire est aussi un élément sur lequel la FédécP continuera d'éduquer les chasseurs. Selon toute vraisemblance, les populations devraient croître, alors que le nombre d'adeptes risque de stagner, voire diminuer. Le contrôle des populations dans certains secteurs est donc appelé à devenir problématique vu la baisse de récolte que cela entraînera. Le partage du territoire pourrait donc s'avérer très important dans les secteurs qui nécessiteront une pression de chasse accrue.

Nous vous invitons à rester en contact avec votre fédération, grâce à *Sentier CHASSE-PÊCHE* et à nos outils web : site, Facebook et infolettre, pour connaître d'autres détails au sujet du prochain plan de gestion du cerf de Virginie.



CORPS ET ÂME AVEC LA FAUNE

facebook.com/federationcp

fedecp.com/blogue

infolettre | fedecp.com/info



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

PREMIER OISEAU DE VOL PRÉLEVÉ EN NATURE AU QUÉBEC! NOUVEAU RÈGLEMENT, NOUVELLES AVENTURES!

Collaboration spéciale de **Guy Rondeau**, membre de l'Association de fauconnerie du Québec www.fauconneriequebec.org



Cela faisait près de 30 ans que je militais ardemment pour le privilège de pouvoir, en toute légalité, prélever mon oiseau de vol en nature en terre québécoise, comme cela se fait à travers le monde depuis littéralement des millénaires (ce n'est pas pour rien que la fauconnerie est inscrite à l'UNESCO en tant que Patrimoine humain vivant!)

C'est donc avec grand bonheur que j'ai accueilli la nouvelle réglementation québécoise sur les animaux en captivité qui permet le prélèvement durable d'oiseaux de proie en nature pour la fauconnerie. Grâce au travail assidu ces dernières années des membres de l'Association de fauconnerie du Québec (AFQ), avec le précieux et solide appui de la FédéCP, il est maintenant possible pour les fauconniers de prélever quelques juvéniles des espèces suivantes : Buse à queue rousse, Autour des palombes, Épervier de Cooper et Faucon émerillon.

Le récit de la première capture

C'est ainsi que, dès mon permis de capture en poche, avec l'aide de ma jeune fille Norah (ma complice de tous les jours en fauconnerie!), je me suis mis à la recherche d'un Faucon émerillon. Pourquoi un Faucon émerillon? Alors que je possède une expérience avérée avec plusieurs espèces d'oiseaux de vol, je m'étais juré que je ne volerais un Faucon émerillon uniquement qu'à partir du moment où il serait enfin possible de prélever cette espèce au Québec

En novembre, j'ai eu la chance de capturer une superbe **forme** dans Portneuf! Une fois l'oiseau inspecté et chaperonné, il a été emmitoufflé, pour le transport, dans une chemise **abba**, et une fois à la maison, pesé et **armé**.

Aussitôt l'oiseau vermifugé et traité contre les parasites externes, l'affaitage, c'est-à-dire son éducation pour des fins de fauconnerie, a démarré. En deux mots, « l'éducation » de l'oiseau de proie passager est relativement simple : il s'agit tout simplement de l'amener à tolérer la présence de l'homme, afin qu'il le considère comme son partenaire de chasse (l'homme et son chien le cas échéant).

L'oiseau de proie n'est pas un « engin de chasse ». Il ne chasse pas pour l'homme. Il chasse pour lui-même, dans cette configuration où le rôle de l'homme se limite à planter le décor. À bien regarder, l'acteur principal de cette forme spécialisée d'ornithologie est l'oiseau de vol, et l'homme (et son chien) est purement, et humblement, à son service. Mais tout cela afin de nous permettre d'être aux premières loges de ce dramatique spectacle de la prédation qui est rarement observable autrement!

Un peu plus de deux semaines suivant sa capture, le faucon juvénile, muni d'un émetteur télé-métrique, volait librement, sans **créance**, et la chasse au vol aux Étourneaux sansonnets a commencé dans la foulée!

Krystal – c'est ainsi que ma fille a nommé notre jeune émerillon – est de ce fait le premier oiseau de vol prélevé en nature au Québec!

Rappel sur la nouvelle réglementation

En 2008, la fauconnerie – la chasse au vol – avait finalement été légalisée dans la Belle Province. Toutefois, les fauconniers québécois ne pouvaient pratiquer leur art de chasse qu'avec des rapaces reproduits en captivité. Alors que partout ailleurs en Amérique du Nord, dans l'ensemble des juridictions canadiennes et américaines, il est permis de prélever des oiseaux de proie (juvéniles) pour la fauconnerie.

Alors qu'un oiseau de proie **passager** est un jeune rapace déjà expérimenté qui a survécu (en chassant par lui-même) jusque-là, quelques se-

maines depuis sa dispersion du territoire natal, un rapace reproduit en captivité ne possède aucune de ces aptitudes lorsqu'il est affaîté par le fauconnier, au sortir de la volière de reproduction. En fait, pour plusieurs fauconniers, chasser avec un oiseau passager constitue le *summum* de l'art de la chasse au vol.

Par ailleurs, considérant les données scientifiques démontrant que ce prélèvement limité est foncièrement durable et n'occasionne aucun impact sur les populations des espèces autorisées, il était parfaitement justifiable pour les fauconniers québécois de demander le droit de prélever des oiseaux en nature, à l'image de la situation retrouvée à l'échelle continentale.

À l'AFQ, nous sommes convaincus que l'avènement du prélèvement durable d'oiseaux de proie en nature, tout comme l'apprentissage avec mentorat que nous offrons bénévolement à nos membres, concourront, sans manquer, à l'émancipation de la fauconnerie au Québec.

Je parle le « fauconnier »! Lexique des termes de fauconnerie

Forme : la femelle des oiseaux de proie (le mâle étant le tiercelet).

Abba : la chemise de toile utilisée pour maintenir immobile l'oiseau de proie capturé, de manière à préserver son plumage.

Armé : l'action de poser les bracelets aux tarses de l'oiseau de vol, et d'y attacher les jets et sonnettes.

Créance : la filière avec laquelle on attache l'oiseau de proie au début de l'affaitage, pour les premiers entraînements avant le vol libre.

Passager : un oiseau de proie de l'année (juvénile) capturé lors de la migration automnale.